

# Spécial TZR



SNES S3 CLERMONT

29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND

## EDITO

Notre académie n'échappe pas à la tendance générale de diminution du nombre de TZR. Les conséquences en sont multiples. Non seulement le remplacement est dans un état calamiteux avec une pénurie de personnels pour l'assurer mais les conditions d'affectation et de travail des TZR sont déplorables. De plus en plus, les TZR sont considérés comme des variables d'ajustement par l'administration qui les affecte à l'année sur des blocs de moyens provisoires. Le nombre d'établissements pour chaque TZR croît, les distances à parcourir s'allongent, l'administration et le logiciel Ulysse rendent difficile l'accès à un juste et simple remboursement des frais de déplacement dus aux TZR.

En cette année de congrès académique et national du SNES-FSU, nous souhaitons faire le point sur les **conditions de travail des TZR**. Nous vous serons très reconnaissants de bien vouloir nous retourner au plus tôt **l'enquête** que vous trouverez dans ce numéro. Elle nous permettra d'une part de parfaire nos revendications sur les TZR et, d'autre part, de saisir le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) académique sur les difficultés que vous rencontrez au quotidien. Il est indispensable que nous puissions nous appuyer sur un grand nombre de réponses : merci de prendre quelques instants pour répondre et nous retourner l'enquête, soit par courrier, soit par mail. **Elle s'adresse à l'ensemble des TZR, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s.**

Nous vous invitons aussi à inscrire dans le registre santé et sécurité au travail, qui doit être à votre disposition dans tous les établissements, toute difficulté rencontrée dans l'exercice de vos missions. Gardez une copie de la fiche que vous aurez complétée et envoyez un double à la section académique du SNES-FSU.

La lutte syndicale paie : dans ce numéro vous trouverez des exemples de **victoires du SNES-FSU Clermont** dont vous pourrez bénéficier. S'il est de plus en plus difficile d'obtenir des révisions d'affectations en raison de la pénurie de personnels de remplacement, nous obtenons des victoires sur les remboursements de frais de déplacements et le versement des ISSR entre autres. Au plan collectif, nous avons obtenu la réécriture de la circulaire sur la **notation administrative** (p. 4), le versement de **l'indemnité « enfance inadaptée »** (p. 2), des **bonifications** progressives pour l'intra. Le combat continue ! Pour que le rapport de force vous soit favorable, rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNES-FSU ! Militez avec nous !

Thierry Meyssonier, Marc Bellaigue

DISPENSÉ DE TIMBRAGE  
Clermont Fd CDIS

P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 28 janvier 2014

Supplément n° 2 du Bulletin n° 163  
du 28 janvier 2014

Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu  
www.clermont.snes.edu

**Permanences** : du mardi au vendredi, 14 h - 17 h

Page 1 : Edito

Page 2 : Frais de déplacements et ISSR ; SEGPA, ULIS... ;  
Le SNES-FSU et les TZR

Page 3 : Mutations intra et  
phase d'ajustement

Page 4 : En bref ; TZR et  
notation administrative

Annexe : Enquête condi-  
tions de travail des TZR



# Frais de déplacements et ISSR

La section académique du SNES-FSU intervient régulièrement auprès des services du rectorat afin que soient respectés et appliqués les droits des TZR concernant le remboursement de leurs frais de déplacements et de repas ou le versement des ISSR. Il n'est pas facile de s'y retrouver entre frais de déplacements, frais de repas et ISSR. Il n'est pas non plus aisé de sa-

voir quels trajets et quel moyen de transport doivent être pris en compte. Ainsi, le remboursement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, le moins élevé, est systématiquement mis en œuvre et c'est au TZR de démontrer qu'il peut prétendre aux indemnités kilométriques. Ne parlons pas de l'utilisation du logiciel Ulysse, qui décourage parfois les TZR lors de leurs démarches. Profitant de ces

difficultés, il arrive que le rectorat réponde négativement à des demandes fondées de remboursement ou de versement d'indemnités. Le SNES-FSU est là pour que vos droits soient respectés. En cas de doute, **contactez la section académique du SNES-FSU qui étudiera votre dossier et pourra intervenir si nécessaire auprès de l'administration.**

## SEGPA, ULIS, classes relais

Si vous êtes affecté-e en SEGPA, en ULIS ou en classes relais, vérifiez que le rectorat vous verse **l'indemnité « enfance inadaptée »**. Le SNES-FSU Clermont a dû se battre pour que le rectorat accepte enfin de verser cette indemnité qui est due aux enseignants du second degré intervenant dans ces classes. Nous avons obtenu une victoire, nous veillerons maintenant à ce que cette indemnité soit versée. **En cas de doute ou de problèmes, contactez la section académique du SNES-FSU !**

### Le SNES-FSU et les TZR

Le SNES-FSU a toujours fait des TZR une de ses priorités. Il assure leur défense à la fois collective et individuelle. Au niveau national, il a mis en place le **Groupe National TZR** qui travaille sur différents aspects des missions des TZR. Il propose en outre différentes publications afin de les informer. Les syndiqué-e-s ont notamment reçu récemment la nouvelle mouture du « **Point sur les TZR** ». Nous le tenons à votre disposition à la section académique, tout comme le « **Mémo TZR** », qui répond à de nombreuses interrogations quotidiennes des TZR : *Quels sont les droits et obligations des TZR ? Quels sont leurs missions et services ? Peut-on être affecté en dehors de sa discipline de recrutement ? Quel délai pédagogique peut-on demander avant de prendre une suppléance ? Peut-on refuser un remplacement ? Etc.*

Au niveau académique, nous accompagnons et conseillons régulièrement des TZR dans leurs démarches auprès des chefs d'établissement ou du rectorat. N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des doutes quant à vos droits et obligations face à une demande de la hiérarchie. **Prenez toujours le temps de la réflexion et contactez-nous avant de donner votre réponse.**

Nous informons les TZR en organisant une **réunion** précédant la rentrée de septembre puis un **stage académique**, qui est à la fois l'occasion de s'informer mais aussi d'échanger avec d'autres TZR. Cette année, il a eu lieu le 28 novembre. Nous conseillons aussi les collègues dans leur **stratégie lors des mutations** et lors de la phase d'ajustement de juillet. Notre **travail de vérifi-**

**cation** des vœux puis des affectations est facilité lorsque nous disposons de la fiche de suivi. Pensez à la compléter et à nous la communiquer ! Vous la trouverez dans nos publications spéciales mutations ou sur notre site.

Cette année, nous lançons une grande **enquête sur les conditions de travail des TZR**. Elle ne pourra être exploitée dans l'intérêt des TZR que si nous recevons un nombre conséquent de réponses. Chacun-e, syndiqué-e ou non, doit se sentir concerné-e et consacrer quelques minutes de son temps, que nous savons précieux, à **compléter et retourner cette enquête**.

Toute l'action du SNES-FSU pour la défense des personnels, et notamment des TZR, n'est possible que grâce au travail des militant-e-s et des élu-e-s du SNES-FSU et aux cotisations des adhérent-e-s. Si ce n'est déjà fait, rejoignez-nous ! Syndiquez-vous ! Militez avec nous ! Pour info, 66 % de votre cotisation vous est reversée sous forme de crédit d'impôts. Vous pouvez adhérer en ligne et une adhésion court sur une année complète à partir de la date d'adhésion (pas seulement sur l'année scolaire en cours).

**Entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014, dates des prochaines élections professionnelles, renouvez votre confiance à un syndicat combatif et indépendant, toujours soucieux de défendre les personnels, en votant pour les listes présentées par le SNES et la FSU !**

# Mutations intra et phase d'ajustement

## INTRA

A la phase inter du mouvement, les TZR ne bénéficient toujours d'aucune bonification spécifique. Pour la phase intra, notre action syndicale a porté ses fruits l'an dernier : issue des participants au stage académique TZR, **une délégation SNES-FSU** a été reçue en audience au rectorat le 25 janvier 2013 et a obtenu des **bonifications progressives pour les TZR** en fonction de leur ancienneté.

Depuis 2004, date de la suppression des bonifications TZR, le SNES-FSU n'avait eu de cesse de réclamer leur retour et de mener un actif combat syndical pour en défendre le principe. Depuis 2008, les TZR pouvaient à nouveau bénéficier de bonifications, mais ces dernières étaient loin de répondre aux attentes des concerné-e-s. Le SNES-FSU a continué, encore et encore, à demander ces bonifications selon diverses modalités (courriers au recteur, audiences, déclarations dans les instances...).

## BONIFICATIONS TZR

Pour l'intra 2013, le rectorat a enfin attribué des bonifications progressives aux TZR. Nous sommes heureux de vous informer que ces bonifications sont reconduites pour l'intra 2014 :

**20 points par année d'ancienneté sur les vœux de type « groupe de communes » avec un bonus de 40 points supplémentaires au bout de 5 ans**

**40 points par année d'ancienneté sur les vœux de type « département » avec un bonus de 40 points supplémentaires au bout de 5 ans.**

## STRATEGIE POUR LES VŒUX

Pour optimiser les chances d'obtenir

un poste fixe, il vous faudra élaborer une stratégie lors de la saisie de vos vœux. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui sont les plus nombreux dans les groupes de travail académiques et dans les commissions, sont à votre disposition pour vous y aider. Vous pouvez nous appeler au 04.73.36.01.67 ou vous déplacer dans nos locaux (Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri à Clermont -Fd) aux heures de permanence (du mardi au vendredi de 14 h à 17 h) ou nous solliciter par mail à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu). Vous pourrez aussi consulter notre publication spéciale intra qui sera prochainement disponible sur notre site [www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu)

## PHASE D'AJUSTEMENT ET PREFERENCES

Si vous n'obtenez pas de poste fixe à l'issue du mouvement intra, vous pourrez faire part de 5 préférences par mail pour votre affectation à l'année ou demander à changer d'établissement de rattachement administratif si vous le souhaitez. Il faut néanmoins savoir que le rectorat donne la priorité aux affectations au plus proche du rattachement, quels que soient vos souhaits, et ce afin de limiter les versements de frais de déplacements.

## GRUPE DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Le SNES-FSU a vivement dénoncé la façon dont s'est déroulé le groupe de travail TZR de juillet dernier (impossibilité d'étudier les affectations, groupe de travail vidé de sa substance, aucun document

préparatoire...). Il a également fait part de son mécontentement d'apprendre que des affectations avaient été prononcées hors de tout contrôle des élu-e-s dès le lendemain de ce GT. Le SNES-FSU a obtenu que ce GT soit maintenu cette année. Nous souhaitons que les élu-e-s puissent faire leur travail de vérification des affectations et de propositions d'améliorations dans l'intérêt des collègues. Nous déplorons cependant qu'il soit réuni aussi tardivement (les **15 et 16 juillet**) : cela ne permettra pas aux TZR de prendre contact avec leurs établissements avant les vacances. Une date tardive aurait été justifiée l'an dernier en raison de l'affectation des contractuels stagiaires, mais en 2014 rien n'imposait de réunir le GT aussi tard !

**Cette phase d'ajustement est très importante.** Afin que nos élu-e-s connaissent vos intentions et puissent défendre votre dossier, **prenez contact** avec la section académique et faites-nous parvenir votre **fiche de suivi**, document indispensable, qui est disponible dans nos publications nationales ou sur notre site.

Le SNES-FSU continue à réclamer un second GT fin août afin de vérifier les modifications apportées aux affectations des TZR pendant l'été. Nous espérons être enfin entendus cette année !



# En bref

Tout au long de l'année scolaire, le SNES-FSU organise des stages et des journées de discussion et débats autour de thèmes divers. Vous avez pu participer au stage TZR le 28 novembre dernier. D'autres stages vous sont proposés :

⇒ le 27 février : **l'évaluation des élèves en classe**, avec la participation de Laurent Talbot, Docteur en sciences de l'Éducation, maître de conférences à l'Université Toulouse II le Mirail, et chargé de cours à l'université de Bruxelles,

⇒ le 10 avril : **le néo-management** – comprendre et déjouer les techniques employées par les chefs d'établissements (stage réservé aux syndiqués SNES, SNEP et SNUEP).

Consultez notre site [www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu) pour plus d'informations, mais aussi pour signer les pétitions en ligne :

- pour une revalorisation et une amélioration de nos métiers maintenant,

- contre le rattrapage du 2 septembre et contre une pré-rentrée en août.



## TZR et notation administrative

La campagne de notation administrative débute en ce moment-même. Sur proposition du chef d'établissement, la note administrative est arrêtée pour chaque année scolaire par le recteur. La proposition du chef d'établissement, fondée sur une appréciation littérale et des pavés (ponctualité, assiduité, activité, efficacité, autorité et rayonnement) est transmise au recteur. Elle doit vous être communiquée.

La circulaire académique 2013 sur la notation administrative imposait un entretien avec le chef d'établissement au moment de la proposition de note. Lors de la CAPA de contestation de note 2013, les élu-e-s du SNES-FSU, voyant dans cette disposition les scories de l'époque Chatel, se sont élevés avec force contre le caractère « obligatoire » de cet entretien. D'au-

tres organisations syndicales ne se sont pas associées à notre demande, le SNALC allant même jusqu'à soutenir l'administration, comme en atteste le PV de la CAPA. **Suite à notre intervention, le rectorat a finalement modifié le texte dans la circulaire 2014, en supprimant le caractère obligatoire de l'entretien**, se mettant ainsi en conformité avec les textes réglementaires.

**Il arrive que les TZR soient moins bien notés** que leur collègues en poste fixe car ils ne sont pas forcément (bien) connus par le chef d'établissement de rattachement administratif à qui incombe leur notation ou parce que ce dernier ne prend pas les informations nécessaires auprès de(s) établissement(s) d'exercice. Le SNES est intervenu à maintes reprises en CAPA pour que les chefs d'établissement

prennent conscience de cette situation. Nous n'avons pas obtenu du rectorat le bilan de la notation administrative des TZR que nous demandons depuis longtemps.

Les TZR doivent être particulièrement attentifs à la proposition de note et ne pas hésiter, s'ils estiment devoir le faire, à **contester leur note administrative**. Pour ce faire, inscrivez « *Je conteste ma note* » dans la case « remarques éventuelles » et joignez un courrier. **Contactez au plus vite la section académique du SNES-FSU** pour vous faire conseiller dans cette démarche et mieux vous faire défendre en CAPA. Signer signifie seulement que vous avez pris connaissance de la proposition de note et en aucun cas que vous l'acceptez.



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)  
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND  
Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@snes.edu  
Site internet : <http://www.clermont.snes.edu>  
Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.P.A.P. : 1110 \$ 05602  
DP : Patrick LEBRUN

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus  
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fi chier informatique du SNES.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES

